



Supply Chain

Direction Logistique	St Gilles, le 14/12/17
Site de Saint Gilles	AC/NM/DP12
DELEGUES DU PERSONNEL	

DESTINATAIRES :

Titulaires :

- ⇒ D. CLAIS (CFDT)
- ⇒ B. CORUPINI (CFDT)
- ⇒ L. MATHIAUD (CFDT)
- ⇒ D. MADEIRA (CGT)
- ⇒ P. CASANOVA (CGT)
- ⇒ C. MAURICE (CGT)

Suppléants :

- ⇒ I. AHAMADA (CFDT)
- ⇒ A. RUBIN (CFDT)
- ⇒ S. MALEH (CGT)
- ⇒ S. COFFIN

COPIES :

- ⇒ C. DEMESSENCE
- ⇒ G. DIOGON
- ⇒ D. GIRAUD
- ⇒ C. MADRANGES
- ⇒ H. OUHIBI
- ⇒ G. PITON
- ⇒ M. SACQUEPEY
- ⇒ M. THOMASSIN

- ⇒ A. JEDDAB (LIBRE)
- ⇒ S. ROMEU (LIBRE)

Délégués Syndicaux :

- ⇒ K. AKABLI (FO)
- ⇒ J. FOUQUE (CGT)
- ⇒ D. CLAIS (CFDT)

**COMPTE RENDU DE LA REUNION ORDINAIRE
DU 18 DECEMBRE 2017
DES DELEGUES DU PERSONNEL**

Etaient présents :

Direction	Titulaires D.P.	Suppléants D.P.	Délégués Syndicaux
G. DIOGON D. GIRAUD	D. CLAIS B. CORUPINI P. CASANOVA	A. RUBIN S. MALEH S. COFFIN	J. FOUQUE K. AKABLI

Etaient convoqués mais absents excusés : S. ROMEU – A. JEDDAB – C. MAURICE
MADEIRA – I. AHAMADA – L. MATHIAUD

REPONSES DE LA DIRECTION AUX DELEGUES DU PERSONNEL DU SYNDICAT CFTD

1) Au cours de nos échanges avec les préparateurs de commandes, il nous est nettement apparu que plusieurs facteurs handicapants les pénalisent actuellement.

a) Le nombre de supports de moins de cinq colis est actuellement très important, pourquoi ne sont-ils pas isolés pour être repotés sur des supports plus gros comme cela doit être le cas ?

b) Pourquoi y a-t-il autant de préparation en support 1 actuellement ? Cela vient peser négativement sur les productivités.

c) La mauvaise ventilation entre épicerie et parfumerie nous est également constamment remontée. Nous pensons que les paramétrages du système favorisent certains préparateurs au détriment d'autres en fonction de leurs rendements. Nous demandons en conséquence que des analyses soient effectuées par un informaticien.

d) Nous demandons plus de compréhension de la part des chefs d'équipe d'après-midi principalement lorsqu'on leur demande l'attribution d'un arrêt.

Au delà du sujet des productivités, agir sur les facteurs de perte de temps annexes ne peut qu'améliorer le quotidien et la qualité de vie au travail des préparateurs.

Réponse de la Direction :

A : Le nombre de supports de moins de 5 colis était un peu plus important que les mois précédents par rapport à la promo alcool mais qui était compensée par des gros supports avec beaucoup de groupage. Les grilles de productivité tiennent compte de ces supports ainsi que de ceux qui font 150 ou 200 colis, cela fait partie d'une moyenne.

B : Cela est arrivé 2 ou 3 jours la semaine dernière car nous avions une avance considérable en préparation et nous ne pouvions pas envoyer plusieurs tournées en même temps par manque de place.

C : Non, les commandes sont affectées aléatoirement en fonction des ordonnancements du service transport de Salon, il ne peut pas y avoir de favoritisme.

D : Les arrêts sont octroyés lorsqu'ils sont justifiés, si une personne a besoin d'un renseignement elle doit se rapprocher de son responsable.

2) Quand comptez-vous mettre fin à la cohue dans la zone alcool que nous vous remontons depuis des mois ? Les engorgements sont quotidiens, particulièrement dans les allées 27 et 28 ce qui génère du stress et par là amène des pratiques dangereuses. Le respect des distances de sécurité entre préparateurs et caristes est par ailleurs tout simplement impossible à respecter.

a) Nous demandons une présence permanente d'encadrants lors d'une vague alcool. Il est de leur rôle d'être sur le terrain à ce moment là pour contrôler la circulation et évacuer la zone en cas échéant pour permettre aux caristes de réapprovisionner les manquants.

b) Nous demandons que soit défini un nombre maximum de préparateurs simultanément dans la zone alcool par mesure de sécurité.

Réponse de la Direction :

A : Oui, l'encadrement doit être sur le terrain lors du lancement de ces vagues afin de faire respecter la sécurité pour tous, d'ailleurs c'est ce qu'ils font au quotidien.

B : Non, en fonction des départs prioritaires et des délais de préparation cela n'est pas possible, là encore la présence de l'encadrement sur le terrain doit être forte pendant ce laps de temps.

- 3) Que comptez-vous faire pour remédier à la saturation de la zone emballages ? Entre l'arrivée massive de camions de palettes Europe et les quais fictifs qui fleurissent les conditions de travail y sont dégradées.

Réponse de la Direction :

Nous avons en ce moment un stock important de palettes Europe du au déstockage massif palettier (préparation des OP entre autre) et à la diminution des palettes rentrées en réception. Nous allons mettre en place dès cette semaine des quais fixe expédition sur les quais réception afin de diminuer le besoin de quais fictif sur la zone emballages.

- 4) En vue de la poly-activité à venir, est ce que cela signifie que dans le futur, aucune titularisation ne sera faite dans aucun service ?

Réponse de la Direction :

Nous n'avons pas encore de retour quant à l'application de la polyactivité, nous reviendrons vers les salariés lorsque des décisions auront été prises

- 5) Avec un montage palettes exécutable et casse très importante, ne devrait-on pas fournir une formation plus efficace aux intérimaires ? Le détachement de personnes en permanence au suivi se financera aisément par une réduction de la casse et permettra de mettre l'accent sur la sécurité.

Réponse de la Direction :

Les formations de préparation ont été élargies sur les sujets de qualité, de casse et de sécurité notamment par l'intervention systématique du responsable de la qualité et du préventeur sur site afin de resensibiliser de manière plus forte les nouveaux entrants.

- 6) Comment est-il possible d'effectuer un management de terrain efficace lorsqu'un manager est en charge des emballages, du nettoyage et du service retours ? La communication hiérarchique est compliquée dans ces conditions et le manque de réactivité flagrant.

Réponse de la Direction :

Ceci est votre perception. Le travail dans ces services se fait avec l'ensemble des collaborateurs et il existe des référents chef de préparation sur le nettoyage et service retours

Nous sommes en train de remettre en place des procédures sur ces services afin que le travail effectué soit plus productifs et de meilleure qualité.

- 7) À qui doivent s'adresser les salariés de ces services qui souhaitent partir plus tôt lorsque le responsable n'est pas sur site ?

Réponse de la Direction :

Comme pour tous les salariés les congés existent aussi pour l'encadrement, dans le cas ou

- 8) À quand une réunion d'information aux salariés sur les perspectives de l'entreprise et de l'établissement ? Il y a un gros manque de communication envers les salariés. Bien qu'ils y contribuent, les représentants du personnel ne peuvent pas seuls apporter toute l'information nécessaire au personnel dans son ensemble.
- Nous demandons également qu'une communication soit faite sur les nouveaux circuits.

Réponse de la Direction :

Nous faisons de la communication générale aux salariés lorsque des changements notables interviennent dans l'entreprise. Cela est prévu lors de la présentation des vœux en début d'année.

- 9) Pour rappel avec le versement de la seconde moitié du 13^{ème} mois en décembre, quelles sont les conditions nécessaires à son obtention ?

Réponse de la Direction :

Il faut au moins 6 mois d'ancienneté pour obtenir le 13^{ème} mois.

- 10) Quand allez-vous baliser durablement les emplacements des quais fictifs puisque ceux-ci sont devenus pour ainsi dire permanents ? Les préparateurs sont en permanence à chercher leurs emplacements.
- Les quais fictifs de la cellule 7 sont souvent saturés ce qui amène les préparateurs à déposer leurs palettes sur les cheminements piétons. Quelle solution pérenne envisager afin d'éviter que ne survienne un accident ?

Réponse de la Direction :

Lorsque nous positionnons des quais fictifs plusieurs appels micro sont faits pour les préparateurs afin qu'ils sachent où déposer leurs palettes. Nous sommes en recherche de solutions pour pouvoir déposer l'avance de préparation dans une zone sécurisée et bien évidemment ne pas poser de palettes sur le cheminement piéton, des quais de réception vont être alloués aux expéditions pour palier à ces problèmes.

- 11) Pourquoi l'alternance dans le zonage des caristes n'est-elle jamais respectée malgré nos demandes répétées ?

Réponse de la Direction :

Vos propos sont faux, un roulement est établi pour tous les caristes de zone titulaires, si la question concerne les caristes polyvalents nous les mettons selon les besoins et il n'y aura pas de planning de roulement.

- 12) Nous redemandons l'affichage des polyvalences à l'extérieur du dispatch pour l'équipe d'après-midi comme cela se fait le matin. Pourquoi cette mesure n'est-elle pas appliquée malgré nos demandes et votre accord ?

Réponse de la Direction :

Cela est fait depuis votre demande du mois dernier, il serait bon de vous renseigner avant de poser certaines questions.

- 13) À quand un véritable CHSCT avec comme la loi le prévoit 3 représentants des salariés et un encadrant ?

Réponse de la Direction :

Depuis l'intervention de la loi portant D.D.O.S. du 13 janvier 1989 modifiant les articles L433.12 et L 423.16, on peut considérer que le changement de catégorie professionnelle en

Ainsi, le changement de collègue durant le mandat, n'entraîne pas la perte du mandat, 2 membres du CHSCT peuvent donc appartenir au collège AM/C dans ce cas précis.

14) Les sacs à dos étant plébiscités par les préparateurs, quand arriveront les sacs transparents

Réponse de la Direction :

Nous sommes en recherche de petits sacs transparents, nous n'en avons pas encore trouvé la taille que nous souhaitons, nous poursuivons nos recherches.

15) Le personnel de l'équipe du matin a été récemment interrogé sur l'éventualité de démarrer plus tôt en semaine 38 afin de permettre à l'équipe d'après-midi de finir moins tard. Quel est le retour des salariés ? Quand comptez-vous mettre en place cette mesure ?

Réponse de la Direction :

Nous sommes en réflexion sur le sujet pour voir la possibilité de faire terminer l'équipe d'après midi un peu plus tôt lors des semaines à 38 heures. Nous reviendrons vers les salariés une fois que nous aurons étudié toutes les contraintes et la faisabilité.

16) Quand seront remplacés l'ensemble des néons défectueux ?

Réponse de la Direction :

Le remplacement des néons a commencé le mois dernier et nous en avons déjà changé plus de 170, ce travail est toujours en cours.

17) Demandés, le mois dernier, quand arriveront les nouveaux grills ? Des grills professionnels sont nécessaires pour éviter d'en changer tous les six mois.

Réponse de la Direction :

Les grills ont été commandés et ils sont arrivés cette semaine.

18) Afin d'éviter l'attente au moment du flashage en prise de poste nous demandons que les talkmans des CDI soient attribués avant d'être distribués.

Réponse de la Direction :

Nous allons voir la faisabilité avec le service process et reviendrons vers les préparateurs.

19) Les salariés demandent à obtenir une deuxième polaire par mesure d'hygiène afin de pouvoir les nettoyer plus fréquemment.

Réponse de la Direction :

Non, les nouvelles tenues de travail seront distribuées courant du premier trimestre avec possibilité de panacher son package.

20) La règle du non dépassement de 25 % de caristes réception en congés sur une même semaine est pénalisante sur des périodes comme celle des fêtes. Au vu du nombre de caristes polyvalents, il y a largement l'effectif nécessaire pour accorder plus de congés dans ce service.

Réponse de la Direction :

Non, de la même façon au service préparation, il y aura aussi des personnes qui n'auront aucune des 2 semaines de vacances scolaires pour la période de Noël, il n'est pas sensé et raisonnable de penser que la moitié de l'effectif de l'exploitation soit en congés semaine 52, l'autre moitié semaine 1.

Réponse de la Direction :

La période des entretiens individuels pour les salariés se situe entre mi-décembre et fin mai

- 22) Quelle est l'utilité de noter le temps passé à effectuer une tâche dans la main courante du service retours ?

Réponse de la Direction :

Le but est de savoir le temps passé pour chaque tâche de ce service afin de mettre les moyens nécessaires au quotidien selon le travail à faire, pour rappel ce point relève de la direction de notre organisation.

- 23) Nous demandons que soient rehaussées les palettes de piles de l'allée 75 pour éviter tout risque d'accident car le poids de ces colis est trompeur comparé à leur taille.

Réponse de la Direction :

Oui, nous allons voir avec le service G.V pour rehausser les références qui le demandent

- 24) Nous demandons qu'un rappel soit fait aux caristes de ne pas sortir des pickings les palettes cerclées destinées à rehausser certaines références.

Réponse de la Direction :

Oui un rappel sera fait en brief à tous les caristes

- 25) Pourquoi la triangulation ne fonctionne t-elle plus comme précédemment en ce qui concerne le regerbage des palettes après un partiel ? Un emplacement adapté au plus près était recherché par le système précédemment ce qui n'est plus le cas actuellement.

Réponse de la Direction :

Ce dysfonctionnement est réglé depuis la semaine dernière.

- 26) De nombreuses palettes sont gerbées à des emplacements très éloignés de leur picking d'implantation. Afin de les rapprocher et limiter le temps de roulage, nous demandons de déposer les palettes concernées à la GV après une appro partielle.

Réponse de la Direction :

Non car cela entrainerait une augmentation de travail sur le service GV au détriment d'autres tâches plus importantes. De plus, les palettes au fil de l'eau se regerberont au plus près de leur picking au fur et à mesure que nous retrouvons des emplacements de stockage

- 27) Que comptez-vous faire pour éviter la cohue devant les badgeuses en fin de poste l'après-midi lorsque plus de 100 personnes s'en vont en même temps ?

Réponse de la Direction :

Ce phénomène existe autant le matin que l'après-midi, il est normal car nous ne pouvons pas mettre une badgeuse par personne.

Pour votre information lorsque le premier salarié badge à 20h27, le dernier a badgé à 20h30. Il serait bon d'être un peu plus objectif.

- 28) Pourquoi le planning de roulement des contrôleurs Proxi n'est-il pas connu de tous les responsables de préparation d'après-midi ?

Réponse de la Direction :

Pour votre information les différentes tâches des responsables de préparation sont affectées à chacun d'entre eux selon leur organisation, et pour rappel le travail des encadrants relève

29) Combien y a t-il d'embauches prévues en janvier ? Parmi celles-ci quelle sera la proportion de femmes ?

Réponse de la Direction :

Un comité d'embauche est prévu ce mois ci pour une titularisation en préparation le 1er janvier, le nombre de personnes n'est pas encore entériné.

30) Encore une fois, la propreté des chariots pose question. Nous demandons une présence accrue en salle de charge.

Réponse de la Direction :

Les chariots sont vérifiés périodiquement pour s'assurer de leur bon état, concernant la propreté il appartient à chacun de ne pas laisser trainer ses déchets ou autre, c'est seulement du civisme. Pour rappel des lingettes sont à disposition au dispatch pour ceux qui le souhaitent.

31) Quelle est l'origine des palettes préparées en doublon ?

Réponse de la Direction :

Cela est arrivé lors de tests en multi client pour voir le temps passé en préparation avec le multi client et en préparation séparée.

32) Questions orales et diverses.

Réponse de la Direction :

Il n'y a pas de questions diverses en DP.

REponses DE LA DIRECTION AUX DELEGUES DU PERSONNEL DU SYNDICAT CGT

2017-11-336 : **Embauches** : L'Inspecteur du Travail est intervenu à la demande de la CGT suite aux courriers qui lui ont été adressés les 12 janvier 2017 et 22 juin 2017 pour résorber l'emploi précaire dans l'entreprise : Il est inadmissible qu'il y ait depuis des mois 200 voir 330 intérimaires ce qui équivaut à 200 équivalents temps pleins.

Notre demande est qu'au minimum 50 personnes supplémentaires soient embauchées dès le mois de janvier 2018.

Réponse de la Direction :

Un comité d'embauche est prévu pour le mois de janvier, nous continuons tous les mois à recruter des préparateurs de commandes afin de pérenniser le service préparation, par contre nous ne faisons pas n'importe quoi, pour embaucher une personne nous devons tenir compte de certains critères contractuels comme la productivité ou les taux qualité ainsi que le présentisme.

Notre volonté d'embauche est commune.

2017-11-337 : **Dossier Madame Longa** : Courrier de l'Inspection du travail suite à l'enquête qui a été diligenté concernant le signalement de notre Organisation Syndicale d'une discrimination syndicale de cette adhérente et du harcèlement quelle a subie de la part d'un responsable. Veuillez nous communiquer quelles sont les sanctions envisagées concernant cet encadrant.

Réponse de la Direction :

Nous vous rappelons qu'un signalement de la part d'une organisation syndicale ne signifie pas qu'il y a forcément des faits avérés ; il s'agit de vos propos.

Ensuite, la direction, lorsqu'elle doit prendre des mesures vis-à-vis d'un salarié, s'appuie sur des faits factuels, avérés, et qui concerne le milieu professionnel.

Enfin, lorsque la Direction envisage de prendre des mesures relatives à une sanction disciplinaire, par exemple, cela concerne uniquement le salarié et la Direction et fait partie de son dossier personnel.

2017-11-338 : **Service réception** : a) Après vérification, l'Inspecteur du travail a constaté le cautionnement des encadrants concernant le fait que certains salariés portaient avant la fin de pose sans badger pour ne pas être impacté sur leurs heures à effectuer, pour ces raisons nous demandons des sanctions à l'encontre des encadrants concernés.

b) Suite à la découverte dans la salle des archives de produits provenant de l'entrepôt, où en êtes-vous de votre enquête et quelles sont les sanctions que vous envisagez ?

Ou préférez-vous une nouvelle fois étouffer cette affaire dans ce service et à contrario renvoyer un intérimaire qui est sorti à la pause avec 2 madeleines et cautionner que des agents de maîtrises puissent se permettre quand ils ont une petite faim de se servir au service retour (café, madeleines, confiseries etc.....)

Réponse de la Direction :

a) Vos propos sont inexacts, l'inspecteur n'a en aucun cas, constaté le cautionnement d'une quelconque pratique. Tous les éléments de badgeage lui ont été remis afin d'établir son rapport, et en toute transparence

b) La direction prend ses responsabilités, et quelque soit les sujets, elle les aborde en toute sérénité, ceci n'engage que vos dires. La direction se déplace sur l'ensemble de l'entrepôt

lorsqu'il y a vol une procédure disciplinaire est engagée ; que ce soit pour 2 madeleines ou une bouteille d'alcool.

2017-11-339 : a) Concernant le choix de retenir deux personnes au poste de cariste de nuit, dont qui n'était pas titulaire, comment expliquez-vous que l'ancienneté n'ait pas été prise en considération et quels sont les critères que vous avez appliqués pour retenir ces personnes ?

b) Pourquoi ne pas avoir proposé cette titularisation cariste, par rapport à la liste que vous avez établi ?

c) Nous demandons 1 titularisation d'un cariste dans l'équipe du matin en remplacement de Monsieur Marti par rapport à la liste établi.

d) Pour quelle raison les personnes qui ont postulé et non pas été retenues n'ont pas reçu de réponse écrite de votre part.

Réponse de la Direction :

A : Pour rappel le choix de ces personnes nous incombe, il a été fait en fonction des différentes polyvalences que nous avons demandé en cas de remplacement la nuit (notamment pour le service expédition et le service GV). De plus, l'ancienneté a bien été prise en compte.

B : Il n'y a aucune titularisation cariste, cela reste de la polyvalence.

C : Non, cela n'est pas prévu.

D : Ce poste reste de la polyvalence et il n'a jamais été dit que nous répondrions par écrit aux personnes qui avaient postulé. Une information a été faite en brief à l'ensemble du personnel.

2017-11-340 : Au vu des nouvelles règles qui sont en vigueur concernant la polyvalence cariste qu'un minima en productivité est demandé pour pouvoir y accéder.

Les salariés demandent que toutes les personnes qui font de la polyvalence et sont assujetti à la productivité, l'application de cette règle avec un minima d'heures a effectuées.

Réponse de la Direction :

Pour rappel, le minima des grilles de productivité est contractuel, par contre nous raisonnons toujours dans une logique de bon sens et n'avons jamais rien reproché à un préparateur qui terminerait le mois en dessous du minima alors qu'il aurait passé moins de 7 heures en préparation par exemple.

Pour certaines polyvalences, nous ne demanderons pas au préparateur de repasser en préparation si le besoin est réel dans le service où il exerce sa polyvalence.

2017-11-341 : **Equipe de nuit :** Pourquoi avoir choisi des salariés qui ont pour la plupart 3 mois d'ancienneté, et que vous n'avez pas reconduit les personnes qui c'étaient positionnées dès le départ dans cette équipe.

Réponse de la Direction :

Le choix s'est fait en fonction des besoins et des polyvalences, notamment caristes où nous avons laissé le minimum la nuit afin de ne pas être trop juste en journée.

2017-11-342 : A quoi servent les jours de RTT ou de récupération quand systématiquement les responsables refusent aux salariés quand ils en posent, pour éviter que des salariés aient des compteurs trop important qu'ils doivent solder en fin d'année, nous demandons aux responsable un peu de bon sens en n'imposant pas cette prise de JRTT.

Réponse de la Direction :

au fil de l'eau cela est possible mais l'acceptation se fait en fonction de l'activité, pour rapp les heures d'ARTT doivent être posées dans les périodes creuses de l'activité.

2017-11-343 : Pouvez-vous paramétrer l'imprimante sur le Clark de façon à ce que l'étiquette sorte quand on tape sur la fonction étiquette illisible.

Réponse de la Direction :

Non, nous avons demandé des évolutions, ce n'est pas possible.

2017-11-344 : Pour que les préparateurs est une réelle visibilité de leur productivité et puisse contrôler sur le UO les temps d'arrêts, nous demandons qu'ils puissent avoir la possibilité de regarder leur productivité de la veille.

Réponse de la Direction :

Non, le système ne le permet pas.

2017-11-345 : Certains préparateurs de l'équipe d'après-midi se plaignent de ne jamais préparer la parfumerie, où est l'équité ?

Réponse de la Direction :

Les commandes sont ordonnancées aléatoirement en fonction du service transport de Salon il ne peut pas y avoir meilleure équité. Les magasins qui sont envoyés en préparation l'après midi ou le matin, ont des supports alcools, épicerie et parfumerie.

2017-11-346 : **Service qualité** : Manque d'effectifs au pondéral selon les jours, nous demandons l'encadrement d'être plus réactif en mettant des polyvalents pour palier à cela.

Réponse de la Direction :

Les moyens sont mis au quotidien en fonction des besoins, et ce, en concertation entre le responsable qualité et les responsables de préparation, il se peut qu'avec l'OP alcool une surcharge de travail s'est ressentie sur 2 ou 3 jours mais cela reste ponctuel et géré en direct.

2017-11-347 : **Service chargement** : Pour la sécurité des chargeurs pourriez-vous faire un rappel des procédures de sécurité, mise en place d'un plot quand ils contrôlent ou charge ainsi que le gilet jaune.

Réponse de la Direction :

Les rappels sur la sécurité sont faits au quotidien, par contre contrairement à la réception, n'y a pas de caristes ou préparateurs qui roulent sur les quais d'expédition, donc pas de risque notable. Nous n'imposerons pas de gilets jaunes car les chargeurs ne sont pas en position statique, et principalement ils sont sur leur appareil de chargement. Par contre ceux qui veulent porter un le peut.

2017-11-348 : Il est inadmissible que les palettes de préparation soient stockées sur la plateforme emballage, veuillez trouver une solution rapidement.

Réponse de la Direction :

Nous allons mettre en place dès cette semaine des quais fixe expédition sur les quais réception afin de diminuer le besoin de quais fictif sur la zone emballages.

2017-11-349 : **Formation des intérimaires** : Les formateurs rencontrent des problèmes pour qu

Réponse de la Direction :

Ce travail doit être fait en amont afin de pouvoir isoler des palettes pour les nouveaux et c'est ce que nous faisons au quotidien. Par contre, il se peut que cela se produise ponctuellement en fonction de l'état d'avancement de la préparation et des départs prioritaires.

Des rappels seront faits aux pilotes via les responsables de préparation.

2017-11-350 : a) Les préparateurs se plaignent de terminer dans l'allée 71, puis qu'ils soient obligés de se rendre au dispatch pour récupérer des lames de rasoir, quelle solution comptez-vous apporter à ce problème ?

b) Comment se fait-il que les préparateurs terminent leur commande parfois par les lave glace et que ce n'est pas le contraire ?

Réponse de la Direction :

A : Les lames de rasoirs sont implantées dans l'allée 64 (donc en face du dispatch).

B : Les laves glaces sont les produits les plus lourds, donc ils doivent se trouver au bas de la palette. Merci de nous donner un numéro de SSCC afin qu'on analyse l'anomalie.

2017-11-351 : **Sécurité :** Veuillez faire un rappel au service réception de ne pas entreposer de palette sur le passage piéton.

Réponse de la Direction :

Un rappel va être fait dans ce sens.

2017-11-352 : Pour quelle raison l'équipe du matin ne prépare plus de proximité ?

Réponse de la Direction :

Le fait que la semi-col ne soit plus faite le matin arrive lorsque nous prenons beaucoup d'avance en préparation, de fait elle est préparée l'après-midi.

2017-11-353 : a) **Service nettoyage :** Quand allez-vous faire nettoyer devant les racks dynamiques ?

b) Pouvez-vous faire un inventaire des outils mis à dispositions et en commander s'ils en manquent.

Réponse de la Direction :

A : Le nettoyage se fait tout les jours à l'identique des autres type de cases. Nous rebouclerons avec les nettoyeurs.

B : L'inventaire du matériel est fait régulièrement et des commandes sont passées en fonction de nos besoins.

2017-11-354 : **Productivité cariste :** Certains caristes ont constaté des anomalies en leur défaveur concernant le nombre exact de palettes faites dans la journée, pour certain l'écart est de 10 palettes, quelle explication pouvez-vous nous donner.

Réponse de la Direction :

Nous n'avons pas ce genre d'information, si un cariste pense être pénalisé sur le nombre de palette qu'il a manutentionné dans sa journée il doit le signaler à son responsable qui fera les recherches nécessaires afin d'identifier l'anomalie.

2017-11-355 : **Caristes aux emballages :** Comment se fait-il que dans l'équipe d'après-midi les

Réponse de la Direction :

Ceci est fait en accord avec eux, s'il y a un intérêt à ce qu'ils tournent nous le ferons.

REponses DE LA DIRECTION AUX DELEGUES DU PERSONNEL DU SYNDICAT F.O.

SERVICE PRÉPARATION

Les salariés de l'équipe de nuit ont eu un mois très difficile du fait des changements de dernière minute effectués par la direction dans leur organisation de travail.

18-12-35) Ils étaient prévus pour un inventaire de 3 semaines, au final ils n'ont fait qu'une dizaine de jours. Pensez-vous qu'un seul comptage au lieu de deux ait été suffisant et efficace ?

Réponse de la Direction :

Oui, l'inventaire général s'est parfaitement déroulé avec un résultat à -28310 €.

18-12-36) Sachant que l'inventaire serait réduit dans le temps, pourquoi ne pas avoir renforcé ce équipe en préparateurs et lui permettre toute proportion gardée autant de polyvalence que dans les autres équipes ?

Réponse de la Direction :

Les heures de nuit ont un coût pour notre entrepôt et de fait nous les limitons chaque fois que nous le pouvons, pour rappel les personnes de nuit avaient été informées que leur polyvalence serait très réduite afin que chacun en ait connaissance avant de se positionner.

18-12-37) L'ensemble de ces salariés se sont vu faire trop de fins de mission (entre 5 à 8 support par nuit) du fait de leur effectif réduit. Une perte de points sur leur productivité était inévitable, pensez-vous que ces salariés ont travaillé dans les mêmes conditions que les autres équipes ?

Réponse de la Direction :

Nous avons tenu compte de cette problématique en analysant au cas par cas chaque préparateur, certains ont perdu des points et d'autres en ont gagné, pour ceux qui ont été pénalisés une compensation a été faite par la direction.

18-12-38) a) Pourquoi prévenir les salariés de nuit un vendredi soir qu'ils devaient reprendre le travail dimanche à minuit ?

b) N'est-ce pas un peu court comme délai de prévenance en période de jours non ouvrés ?

Réponse de la Direction :

AB : Nous sommes tributaires des volumes et des départs prioritaires de nos camions, cette décision a effectivement été prise le vendredi pour pouvoir honorer les départs du lundi matin. Par contre, dans le cas où une personne avait un réel problème nous ne l'avons pas forcé, cela s'est produit pour 2 collaborateurs.

18-12-39) Pourquoi certaines fins de mission restent dans les allées plus de deux heures après la prise de poste ?

Réponse de la Direction :

Cela peut arriver la nuit de part le nombre moins important de préparateurs la nuit en comparaison avec ceux d'après-midi.

Egalement sur des bugs ponctuels liés à des fins de journées faites incorrectement par le préparateur de l'équipe précédente qui peut générer des anomalies. Nous allons demander aux responsables de faire un tour d'entrepôt une heure après le début de poste pour s'assurer qu'il n'en reste pas dans les allées

18-12-40) De nombreux salariés perdent du temps à chercher les quais fictifs, ne serait-il pas préférable de leur signaler en début de poste la position de ces quais par le biais d'un affichage sur le comptoir du dispatch ou d'un appel micro répété ?

Réponse de la Direction :

Lors de dépose sur les quais fictifs des appels micro réguliers sont faits afin de prévenir les préparateurs, nous allons voir pour un affichage au dispatch.

18-12-41) a) Quel est le pourcentage de préparateurs au maximum de la grille ?
b) Comment a évolué ce taux sur les derniers mois ?

Réponse de la Direction :

A : Sur le mois de novembre 48 préparateurs CDI étaient au-delà du maxi de la grille sur 185, soit 26 %.

B : Ce taux est en légère baisse du fait que depuis quelques mois nous n'embauchons plus des préparateurs uniquement au maxi mais entre la partie moyenne et haute. Une grosse majorité des autres préparateurs se situe entre la partie moyenne et haute de la grille.

18-12-42) Même question pour les caristes.

Réponse de la Direction :

Pour la zone 24 caristes au maxi sur 37 soit 65 %.

Pour le quai 8 caristes au maxi sur 12 soit 67 %.

18-12-43) Certains préparateurs de commandes ont beaucoup de mal à atteindre le « MINIMUM des grilles de productivité et on ne parle plus ici du « MAXIMUM ». C'est sans doute une des réalités qui échappe encore à l'outil de restitution des productivités. Les petits supports de proximité, la multitude des bannières, le distancier, le pondéral, les difficultés avec la RV5, la récupération des manquants, les imprévus, etc... Force Ouvrière demande à la direction une réflexion profonde sur l'ensemble des grilles de productivité contribuant à une baisse de 6 points au général.

Réponse de la Direction :

Non, aucun élément factuel sur des changements dans notre activité ne justifie de revoir les grilles de productivité qui sont atteintes au maximum et plus de la grille par 26 % des préparateurs, ce qui n'est pas le cas de plusieurs entrepôts. D'autre part, nous commençons à avoir comme par le passé, des dérapages de plus en plus fréquents avec des personnes qui arrêtent 5 à 10 mn avant la pause, qui prennent plutôt 20 mn, voir plus, au lieu de 10 mn de pause toléré et qui débauchent 10 à 15 mn avant leur fin de poste. Ceci est aussi une réalité, mais je l'espère, qui ne vous échappe pas... Des contrôles vont s'accroître.

18-12-44) Le multi-clients engendre nécessairement des erreurs d'inversion (colis, voire étiquettes) mais de surcroît, une majorité de préparateurs remet en cause son efficacité sur les productivités (81% selon notre sondage). En effet, ce ne sont pas tous les supports multi-clients qui sont bénéfiques, certains sont même contre-productifs (montage palette rendu plus ardu), sans compter que les préparateurs consciencieux perdent du temps à vérifier leurs colis afin d'éviter une inversion. Avez-vous des chiffres sur le gain en productivité des multi-clients ?

ou pas de ce système, nous n'avons pas finalisé nos études, car d'autres systèmes sont en cours pour les coupler avec le multi client.

18-12-45) Toujours concernant les multi-clients, il nous paraît clair qu'il faut supprimer ce type de préparation pour l'alcool qui va au contrôle pondéral. En effet, quel intérêt de préparer deux clients à la fois pour un petit parcours (une seule cellule) sachant qu'il y a souvent beaucoup de monde dans les allées alcool donc augmentation du risque d'erreur et que cela représente ensuite une surcharge de travail pour les contrôleurs qualité ? Les préparateurs ne gagnent en général pas de points sur les multi-clients alcool : leurs palettes étant systématiquement pesées, ils ne peuvent pas permettre la moindre erreur et ce temps de vérification est réel ; de plus, ils sont obligés de filmer davantage et plus souvent à cause du deuxième support en bout de fourches. Ce point vous paraît-il pertinent ?

Réponse de la Direction :

Comme dit à la question précédente nous avons arrêté le multi client pour l'instant afin de voir la pertinence ou pas, nous reviendrons vers vous une fois notre étude finalisée.

18-12-46) On nous signale dans la zone alcool la multiplication de petits supports. De plus, les supports sans réelles prises sont nombreux. Les préparateurs perdent en productivité à cause des filmages fréquents, d'une vigilance accrue à cause du contrôle pondéral et du temps de roulage lorsqu'il faut traverser tout l'entrepôt afin de peser sa première palette d'alcool pour ensuite repasser dans le sens inverse pour la déposer à quai. Pourtant, lors de la réunion DP du 27/03/2017, vous nous avez affirmé que de par l'implantation, le circuit court et le nombre de prises important, la préparation des alcools ne fait que favoriser les résultats des productivités. C'est manifestement éloigné de la réalité. Nous demandons des grilles spécifiques alcool pour les bannières qui le nécessitent ou alors une baisse générale des grilles de productivité des bannières Hyper/Cash/Market.

Réponse de la Direction :

Non, sur Nîmes les alcools faisaient gagner de la productivité aux préparateurs et nous pensions observer le même phénomène sur St Gilles, ce n'est pas le cas. C'est pour cela que nous avons baissé la grille générale, dès le mois de juin, de 6 points, et par conséquent les paliers des autres grilles. Il n'y aura pas de baisse de grille. Il faut un équilibre, entre la rétribution et l'engagement, et à date, nous avons des éléments de comparaison, avec les autres entrepôts C, et nous avons un gros décrochage par rapport à Cholet.

18-12-47) Que pouvez-vous faire pour limiter l'afflux massif des préparateurs et caristes dans la zone alcool ? Nous alertons la direction sur les dangers qui peuvent en découler.

Réponse de la Direction :

L'encadrement doit être attentif au lancement des vagues alcools et donc être présent sur le terrain afin de fluidifier l'activité au maximum et faire respecter les consignes de sécurité de la circulation.

18-12-48) Certaines palettes de proximi atteignent 1100dm³ en colis alcool. Pour une préparatrice commandes, ne pensez-vous pas que c'est trop important en volumétrie et en charge lourde ?

Réponse de la Direction :

Ceci est contradictoire, vous faites référence à des petits supports alcools en question 46, et il y a trop de prises... Comme nous l'avons toujours dit lorsqu'une préparatrice a besoin d'aide elle peut se rapprocher du dispatch et une personne viendra l'aider dans le cas de

18-12-49) Pourquoi ne pas titulariser un cariste dans les cellules alcool ou baisser la grille et proposer le poste à un senior ?

Réponse de la Direction :

Depuis des mois vous nous demandez de faire tourner les caristes dans les différentes zones c'est ce que nous faisons, par contre si un cariste souhaite être affecté dans les alcools nous regarderons la possibilité mais il n'y aura pas de baisse de la grille.

Pour rappel lorsque nous l'avons revu nous nous étions engagé à ne pas mettre un maxi trop haut afin que chacun puisse faire un travail de qualité.

18-12-50) Nous demandons à la direction de réintégrer le nom des circuits dans le système de la vocale.

Réponse de la Direction :

Dans la vocale le nom de la bannière préparée est annoncée.

18-12-51) Nous demandons aux encadrants de faire preuve de plus de pédagogie dans leur communication quand les salariés remontent des problèmes récurrents relatifs à la RV5.

Réponse de la Direction :

La pédagogie est un des points forts de l'encadrement de St Gilles et les responsables sont toujours à l'écoute des préparateurs qui ont des difficultés lorsque cela est justifié. De plus l'ensemble des préparateurs vont être vus concernant la RV5.

18-12-52) Pour cette question, précisons d'abord que nous ne sommes pas ici pour diviser les salariés. Les polyvalents sur les postes sensibles ont été choisis pour leur sérieux et leur compétence, nous ne reviendrons pas sur ce point. Toutefois, lorsque l'on nous remonte certains cas d'iniquité au niveau des salaires, nous sommes obligés de réagir. En effet, comment se fait-il que certains polyvalents ont une prime de productivité bloquée depuis de nombreux mois, voire des années, sans effectuer aucun travail de rendement ? Cela est particulièrement injuste pour les préparateurs ou caristes qui doivent batailler tous les mois contre les grilles de productivité mais aussi envers les titulaires de certains métiers qui gagnent moins que les polyvalents.

Réponse de la Direction :

Ce principe et cette façon de fonctionner existe depuis toujours sur notre site, car la polyvalence est demandée par la direction. Lorsque nous mettons en polyvalence des préparateurs à notre demande nous avons toujours fait le choix de ne pas les pénaliser sur leur prime de productivité.

Par contre, nous pouvons comprendre que certains titulaires de services autres que la préparation aient un peu d'amertume à voir des polyvalents dans leur service, faire le même travail qu'eux et toucher une prime de productivité alors qu'ils ne produisent pas. Pour rappel, ces missions restent de la polyvalence et selon l'évolution de notre métier ces personnes peuvent réintégrer la préparation du jour au lendemain.

18-12-53) Serait-il possible de faire un tableau consultable par tous sur le roulement des polyvalents (en particulier caristes) pour couper court à toute polémique ?

Réponse de la Direction :

Non, nous vous avons déjà répondu à cette question, un roulement existe, géré par les responsables de préparation, mais en aucune manière il servira à se justifier en permanen

Réponse de la Direction :

Oui, un rappel sera fait à tous les caristes.

18-12-55) La direction peut-elle être plus réactive quant à la réparation des imprimantes ?

Réponse de la Direction :

Lorsqu'une imprimante nous est signalée en panne, nous l'envoyons de suite en réparation par contre les délais de traitements peuvent être assez longs, nous les subissons nous aussi.

18-12-56) Les chariots Jungheinrich vont clairement moins vite que les Still, ce qui crée une inégalité entre les préparateurs. Vu la taille de l'entrepôt, la perte de temps n'est pas négligeable sur une journée. On demande à ce que les préparateurs qui ont pris un chariot vétuste aient un arrêt de compensation ou alors que tous préparent avec du matériel en bon état et avec les mêmes performances.

Réponse de la Direction :

Non, selon les chariots et le modèle il peut y avoir un léger écart sur la vitesse de ceux-ci, par contre cela ne justifie pas une compensation. Tous les chariots sont révisés périodiquement et sont en bon état.

18-12-57) Vous comptez arrêter l'équipe de nuit d'ici la fin du mois.

a) Y aura t-il assez de chariots pour tout le monde ?

b) Ne va t-on pas se diriger vers une flopée d'heures supplémentaires afin de boucler les journées ?

Réponse de la Direction :

A : Oui nous avons un parc de 118 chariots uniquement destinés aux préparateurs de commandes.

B : Il n'y a aucune raison de faire plus ou moins d'heures en deux équipes, les heures supplémentaires sont principalement faites lors de grosses op sur des jours bien définis.

Le fait d'avoir 180 préparateurs en 2 ou en 3 équipes ne change en rien le nombre de colis produit par jour.

18-12-58) Pourquoi les batteries des talkmans ne durent pas longtemps ? Il n'est pas normal qu'on donne des batteries aux préparateurs qui sont vides 10 min après.

Réponse de la Direction :

Nous allons nous assurer que les batteries données aux préparateurs au changement d'équipe soient pleines, il n'est pas possible qu'une batterie en charge ne dure que 10 minutes. Dès l'arrêt de l'équipe de nuit au 1^{er} janvier, nous pastillerons la moitié des batteries pour éviter ce genre de désagrément et être surs que nous ne donnerons pas pour l'après-midi des batteries utilisées le matin.

18-12-59) Cela fait bien longtemps que les primes de productivité n'ont pas été revalorisées, qu'en pensez-vous ?

Réponse de la Direction :

Les primes de productivités sont à l'initiative de l'employeur et appliquées unilatéralement. La prime de productivité reste une prime et non un salaire, revalorisé.

Nous faisons parti des 4 entrepôts, qui ont un montant aussi haut, sur le maxi de la grille. Il n'y aura pas de revalorisation.

Réponse de la Direction :

Principalement la polyvalence qui sera demandée aux services expédition et gestion des volumes.

18-12-61) A présent, lorsqu'un polyvalent préparateur-cariste fait plus de 40% de son temps de travail en cariste, il ne touche la prime cariste que s'il est parvenu au minimum de la grille générale de productivité. Nous demandons à ce que cela soit effectif pour un temps de préparation significatif. En effet, si le préparateur a travaillé un ou deux jours et qu'il a été malchanceux au niveau des commandes, il peut très bien être en dessous de 136 col/h.

Réponse de la Direction :

Pour rappel le minima des grilles de productivité est contractuel, par contre nous raisonnons toujours dans une logique de bon sens et n'avons jamais rien reproché à un préparateur qui terminerait le mois en dessous du minima alors qu'il aurait passé moins de 7 heures en préparation par exemple.

SERVICE QUALITÉ

18-12-62) Pouvez-vous détacher le plus régulièrement possible un achemineur au pondéral ?

Réponse de la Direction :

Non, lorsqu'un préparateur vient déposer une palette au pondéral il doit en récupérer une autre pour l'amener à quai, et ceci est compris dans son calcul de prime de productivité.

18-12-63) Afin d'améliorer nos taux de qualité et satisfaire nos clients (en particulier les cash), est-il possible de bloquer la commande « incomplet » sur les colis qui ne se détaillent pas ?

Réponse de la Direction :

Non, le système ne le permet pas. D'ailleurs l'enseigne CASH nous autorise aujourd'hui à livrer 80% de sa gamme en colis incomplets

Par contre pour les prises, nous demandons aux préparateurs de ne plus prendre d'incomplets.

18-12-64) Quand la commande « article » sera opérationnelle sur la RV5 ? Cela permettrait de diminuer le risque d'erreur lorsqu'il reste un colis au picking.

Réponse de la Direction :

Ce point a été remonté au service DSI du national, nous sommes en attente rapide d'un retour.

18-12-65) On constate de nombreuses erreurs lors de la préparation des multi-clients : êtes-vous conscient que ce mode de préparation a un impact sur nos taux de qualité ? De plus, pour le préparateur, c'est la « double peine » avec des erreurs comptabilisées sur deux palettes au lieu d'une.

Réponse de la Direction :

Oui, nous avons pleinement conscience de cela, par contre il n'y a pas de raison pour le préparateur de mélanger les colis d'une palette sur l'autre s'il reste concentré sur son travail.

18-12-66) Concernant les dépilleurs de palettes pour la préparation alcool, comment se fait-il que des préparateurs ont des étiquettes avec un poids de palette de 4 à 5 kgs voire moins ?

SERVICE RÉCEPTION

18-12-67) Nous nous préoccupons du taux de saturation trop important par moments dans l'entrepôt. Le manque de place pour les pointeurs-certifieurs les gêne dans leur travail de contrôle et souvent ce sont des camions complets qui sont refusés par manque de place. Envisagez-vous une solution, à court ou à long terme ?

Réponse de la Direction :

Nous sommes montés fin octobre à un taux de saturation de 86 % du au stockage des OP d fin d'année (alcool et champagne entre autre) et en ce moment il est de 64 %.

La perspective pour les mois à venir est une baisse du plan de charge, mais selon les périodes (fériés entre autre) et malgré le lissage nous pourront être confrontés de nouveau a cette problématique de place mais qui devrait être de moins en moins fréquentes.

Il n'y a pas de solution miracle.

18-12-68) Serait-il possible que le directeur-adjoint en charge du service réception puisse participer au moins une fois par mois au brief de ce service ?

Réponse de la Direction :

Ceci est prévu, de même que de réunir dans la même réunion les réceptionnaires/ecrêteurs/administratifs et caristes dès le brief du 15/12.

18-12-69) Avec le grand froid de l'hiver qui approche serait-il possible d'installer des radians dans les coins fumeurs côté préparation et réception ?

Réponse de la Direction :

Non, cela n'est pas prévu.

ENCADREMENT

18-12-70) Comment expliquez-vous qu'il y ait une différence de rémunération pour un même poste et une même qualification entre nos encadrants ?

Réponse de la Direction :

Cela peut venir de l'historique de la personne. En effet, un responsable de préparation par exemple peut avoir un salaire différent qu'un autre qui serait rentré bien après lui, de plus lors des augmentations de salaire, l'enveloppe est en masse pour l'encadrement, de fait il peut y avoir des écarts.

18-12-71) Force Ouvrière demande à la direction que lorsque un agent de maîtrise de niveau 5 remplace un niveau 6, qu'une prime de remplacement lui soit rétribué au vu des responsabilités supplémentaires ?

Réponse de la Direction :

Non, Cela n'est pas prévu, ils ont le même statut et reste du domaine de la direction.

EXPÉDITION

18-12-72) Le samedi 25/11/2017 nous avons constaté que pas moins de 6 intérimaires ont travaillé ce jour-là dans ce service.

a) Avez-vous formé assez de CDI pour cette polyvalence ?

b) Comptez-vous en former davantage ultérieurement ?

Réponse de la Direction :

A : Oui 20 polyvalents sont formés dans ce service.

B : Non cela n'est pas prévu.

C : Non les polyvalents sont formés sur les deux équipes afin de remplacer les titulaires du matin, de l'après-midi et la nuit.

D : Un roulement sera fait pour que chaque polyvalent tourne de la même façon.

18-12-73) La direction pourrait t-elle réfléchir à une solution (hors panneaux) pour permettre aux chargeurs d'être plus visibles sur les quais ?

Réponse de la Direction :

Les chargeurs au même titre qu'un préparateur ou caristes, se déplacent la plus part du temps avec son appareil de chargement. Par contre celui qui souhaite mettre une chasuble, peut.

AUTRES QUESTIONS

18-12-74) Avez-vous eu un retour au plan national sur la question de la polyvalence ?

Réponse de la Direction :

Non, pas d'information supplémentaire à date.

18-12-75) Nos services réception, expédition, et préparation sont ils prêts à mettre en place et en pratique une organisation aussi importante que la polyvalence ?

Réponse de la Direction :

Nous ne pouvons pas répondre à cette question tant que les modalités sur la polyvalence ne sont pas définies.

18-12-76) Avez-vous programmé des sessions CACES 5 et nacelle prochainement ?

Réponse de la Direction :

Le plan de formation va être fait la semaine prochaine pour l'année 2018, il y aura au moins une session de CACES 5, idem pour la PEMP.

18-12-77) La direction a-t-elle le droit de faire sauter le cadenas d'un salarié sans qu'il soit présent ?

Réponse de la Direction :

Oui, cela a déjà été fait lorsque par exemple un intérimaire a quitté l'entreprise et qu'il a laissé son cadenas, dans tous les cas lorsque nous le faisons c'est toujours avec la présence d'un représentant du personnel.

18-12-78) Pour quand est-il prévu le changement des néons défectueux ?

Réponse de la Direction :

Le remplacement des néons a commencé le mois dernier et nous en avons déjà changé plus de 170, ce travail est toujours en cours.

18-12-79) Nous demandons à la direction qu'un nettoyage se fasse au niveau des emplacements aériens avec plancher en tôle.

18-12-80) Combien y aura t-il d'embauches en janvier ?

Réponse de la Direction :

Il y aura un comité d'embauche ce mois-ci pour des titularisations au 1er janvier, le nombre n'est pas encore défini.

18-12-81) Pouvez-vous augmenter la durée du minuteur dans le couloir où il y a les affichages afin que les personnes intéressées par ces informations puissent lire sans constamment bouger afin de se mettre dans le faisceau du détecteur de présence ?

Réponse de la Direction :

Oui, cela a été fait aujourd'hui, nous avons doublé le temps existant.

18-12-82) Est-ce normal qu'un préparateur de commandes nouvellement embauché ne peut pas obtenir de carte pass et donc bénéficier des 10 % de remise pour une question de titre de séjour ?

Réponse de la Direction :

Oui, c'est normal et cela fait partie des accords et dispositions de Carrefour Banque, la carte de séjour doit être faite pour une durée d'au moins 10 ans pour en bénéficier.

18-12-83) Quand aurons-nous nos nouvelles tenues de travail ?

Réponse de la Direction :

Nous devrions les recevoir sur le mois de février pour une distribution au premier trimestre.

18-12-84) Il y a de moins en moins de place dans l'entrepôt : des quais sont mis devant le compacteur, dans la zone emballages, etc... C'est devenu une normalité. Vous ne manquez pas de créativité pour dénicher de nouveaux quais mais un jour ou l'autre, vous n'aurez plus de solutions. Est-il prévu un agrandissement de notre entrepôt ou bien un ralentissement de notre activité ?

Réponse de la Direction :

Non, ce problème survient lorsque nous prenons trop d'avance en préparation, nous sommes en recherche de solutions sur le sujet pour pouvoir stocker ces palettes, et notamment en affectant aux expéditions des quais de réception.

**PV DE CARENCE DE QUESTIONS
COLLEGE ENCADREMENT – LISTE LIBRE**